



Retraites complémentaires

Arrco & Agirc

Empêchons le Medef

d'imposer de nouvelles mesures régressives !

La situation financière de l'Arrco et de l'Agirc est dégradée, notamment du fait de la crise. La destruction massive d'emplois, la précarisation et la stagnation salariale conduisent à une baisse, relative ou absolue, de la masse salariale, et par voie de conséquence à une baisse des cotisations. Depuis maintenant trois ans, les régimes puisent dans leurs réserves pour équilibrer leurs comptes. Mais ces réserves ne sont pas inépuisables.

Le Medef veut profiter de cette situation pour imposer des nouvelles mesures régressives, qu'il qualifie par avance de mesures « conservatoires ». Il a obtenu l'ouverture d'une négociation le 22 novembre prochain.

Comme il se refuse à la moindre augmentation des ressources, la seule possibilité qui resterait serait donc de réduire le niveau des droits en cours d'acquisition, de revaloriser les pensions à un niveau inférieur aux prix, voire de ne pas les revaloriser du tout, de durcir les conditions de la réversion (passage du taux de 60 % à 54 % et âge minimum Arrco porté de 55 à 60 ans).

Il est même évoqué la possibilité de modifier les deux conditions requises pour une retraite sans abattement : augmenter la durée de cotisation et reculer une nouvelle fois l'âge, qui passerait à 64 ans pour la génération née en 1959.

Non content d'être un des principaux responsables de la crise en cours, le patronat, Medef en tête, veut en faire payer le prix aux salariés et aux retraités.

Cette volonté constante s'inscrit bien dans l'objectif d'imposer l'austérité aux salariés et aux retraités de toute l'Europe. Le 22 novembre, les négociations se sont ouvertes. Soyez vigilants, informez-vous !

Pour la CGT, il est possible de financer les régimes afin de garantir un niveau de pension pour toutes et tous.

Lors des dernières négociations, celles qui s'étaient ouvertes fin 2010, il avait été montré qu'en soumettant à cotisations la participation, l'intéressement, l'abondement des PEE, l'abondement des Perco et enfin les stocks options et les actions gratuites, on obtenait **une rentrée supplémentaire annuelle de plus de 2 milliards d'euros pour l'Arrco et l'Agirc**, soit la moitié du déficit sur une année.

Avait également été chiffrée la mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui apportait chaque année **10 milliards d'euros supplémentaires dans les régimes**, soit 2,5 fois le déficit annuel.

Ces deux dispositions ne mettraient personne sur la paille et permettrait d'envisager l'avenir plus sereinement, avec y compris des améliorations pour les droits futurs, et les jeunes générations.

Déficit des deux régimes en 2011
= 3,8 milliards d'euros.

Cotisations sur intéressement, participation...
= plus de 2 milliards d'euros par an.

Mise à contributions revenus financiers des entreprises
= 10 milliards de ressources supplémentaires par an.

Des mesures au service du plein emploi

Au-delà de la situation des retraités actuels et futurs, ces améliorations sont indispensables pour aider à la reconquête du plein emploi, notamment dans le secteur industriel, en stimulant la consommation des retraités actuels et futurs, donc la demande intérieure. Soulignons que la reconquête du plein emploi est un élément incontournable pour assurer la pérennité de

notre protection sociale et donc de nos régimes de retraite.

Les salariés et les retraités, rassemblés avec leurs organisations syndicales, peuvent imposer à la partie patronale, le Medef en particulier, la mise en œuvre de dispositions favorables aux retraités actuels et futurs.

Quelques clés de compréhension

Quelques chiffres :

	Arrco	Agirc
Nombre de cotisants (2010)	18 millions	4 millions
Nombre de retraités (2010)	11,48 millions	2,6 millions
Pension moyenne (2010)	299,75 €	752 €
Pension femmes/hommes (2010)	58 %	40 %
Valeur du point au 1/04/2012	1,2414 €	0,4330 €
« Prix d'achat » du point au 1/04/2012	15,0528 €	5,2509 €

Source : Arrco et Agirc.

L'Arrco et l'Agirc sont deux fédérations (régimes) qui regroupent les caisses de retraite complémentaires de tous les salariés du privé (Arrco) et celles des cadres (Agirc).

Ils sont sous la responsabilité des organisations patronales et des organisations syndicales de salariés.

Les différents paramètres des régimes, valeur du point, « prix d'achat » du point, taux de cotisations ainsi que les conditions d'accès à une retraite sans abattement,

les droits familiaux et conjugaux résultent donc d'accords conclus entre les organisations patronales et les syndicats de salariés.

Le financement des régimes Arrco et Agirc est assuré par les cotisations (part salarié et part dite « patronale ») de 18 millions de salariés. Elles constituent la part essentielle des ressources des deux régimes. Les pensions versées aux plus de 11 millions de retraités constituent les « dépenses » des régimes.

Tous ensemble, nous allons nous y employer

Bulletin d'adhésion

Je souhaite

prendre contact

me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

e-mail Tel

Entreprise Dpt

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à la
FTM-CGT - Espace Vie syndicale - Case 433 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex